



## EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 17 février 2011

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCI du Doubs -  
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4,  
1.2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 6.1, 2.1, 2.2, 10.1

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h10

**Etaient présents :** Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU (jusqu'au rapport 0.2)  
Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Geneviève VERRON Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE  
Besançon : Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1),  
Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 3.4), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN,  
Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON,  
Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Solange JOLY (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1),  
Christophe LIME, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 1.1.1), Danièle POISSENOT,  
Jean ROSSELOT (jusqu'au rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au  
rapport 3.4), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN,  
Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.1) Zahira YASSIR-COUVAL, Boussières : Roland DEMESMAY Busy : Philippe SIMONIN  
Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au  
rapport 1.1.1) Champagny : Claude, VOIDEY Chatillon-le-Duc : Catherine BOTTERON, Philippe GUILLAUME Chauenne :  
Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISSON Chemaudin : Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 1.1.1) Deluz :  
Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER François : Françoise GILLET, Claude PREIONI  
Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod :  
Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Mamirolle : Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.1), Didier MARQUER (représenté  
par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines :  
Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX jusqu'au rapport  
1.1.1) Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.1), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET  
(à partir du rapport 1.1.1) Noironte : Bernard MADOUX Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1),  
Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Rancenay : Michel LETHIER  
Roche-lez-Beaupré : Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT (à partir  
du rapport 1.1.1), Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU Tallenay : Jean-Yves PRALON Thisse  
: Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 1.1.1) Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT  
Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par sa  
suppléante jusqu'au rapport 0.2 puis présent jusqu'au rapport 10.1)

**Etaient absents :** Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD,  
Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Catherine GELIN,  
Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Valérie HINCELIN,  
Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER,  
Elisabeth PEQUIGNOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Boussières :  
Bertrand ASTRIC Braillans : Alain BLESSEMAILLE Champoux : Thierry CHATOT Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH  
Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Ecole-Valentin : André BAVEREL  
Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Le Gratteris : Cédric LINDECKER Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY,  
Séverine MONLLOR Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET  
Pouilly-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET  
Serre-les-Sapins : Christian BOILLEY Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance :** Zahira YASSIR-COUVAL

**Procurations de vote :**

**Mandants :** F. GALLIOU (à partir du rapport 1.1.1), S. RUTKOWSKI, E. ALAUZET, P. BONNET, A. GHEZALI, JP. GOVIGNAUX, V. HINCELIN,  
JS. LEUBA (jusqu'au rapport 0.2), M. LOYAT, C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.2), M. OMOURI, J. PANIER, E. PEQUIGNOT,  
F. PRESSE, J. SCHIRRER (à partir du rapport 3.5), B. ASTRIC, A. BLESSEMAILLE, R. REYLE (à partir du rapport 1.1.2), JM. ROTH, B. COSTANTINI  
(à partir du rapport 1.1.2), A. BAVEREL, M. COTTINY, S. MONLLOR, J. MENIGOZ, JM. FAIVRE

**Mandataires :** M. DE WILDE-BESANCON (à partir du rapport 1.1.1), G. VERRON, C. TISSIER, J. ROSSELOT, L. HAKKAR, YM. DAHOUI, B. CYPRIANI,  
N. BODIN (jusqu'au rapport 0.2), JC. ROY, S. WANLIN, C. DEVESA (à partir du rapport 1.1.2), E. SASSARD, F. FELLMANN, JM. GIRERD,  
N. GUILLEMET, D. GENDRAUD (à partir du rapport 3.5), R. DEMESMAY, R. REYLE, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.2), C. VOIDEY,  
JL. FOUSSERET (à partir du rapport 1.1.2), Y. GUYEN, G. BAULIEU, JM. MAY, MO. CRABBE-DIAWARA, JM. BOUSSET

**Délibération n°2010/001318**

**Rapport n°3.7 - Concours Talents des Cités 2010 - Financement**

## Concours Talents des Cités 2010 - Financement

**Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président**

**Commission : Economie, Emploi et Insertion**

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015 « Création TPE »	Montant de l'opération : 2 000 €
Sous réserve du vote du BP 2011 et du PPIF 2011-2015	

### Résumé :

Le présent rapport porte sur l'organisation de la 5<sup>ème</sup> édition locale du Concours Talents des Cités et la participation financière du Grand Besançon dans l'organisation de cet événement. A ce titre, il est proposé de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 2 000-€ (identique à celle des trois dernières années) à l'Association ensemble pour agir et Entreprendre (BGE) Franche-Comté, organisatrice de ce concours, dans le cadre du programme d'actions 2010 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

### I. Présentation du Concours National

Le concours a été créé en 2002, à l'initiative du Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement et de la Délégation Interministérielle à la Ville. Il est co-organisé par le Sénat, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et le Réseau National des Boutiques de Gestion, en partenariat avec plusieurs groupes privés comme le Groupe Caisse d'Epargne, SUEZ, la Fondation VINCI, la Fondation RATP, SFR...

#### A/ Objectifs

Valoriser les jeunes entrepreneurs des quartiers et leur esprit d'initiative, favoriser la cohésion sociale, la citoyenneté et l'insertion professionnelle des personnes en difficulté.

#### B/ Public cible

##### Catégorie Emergence :

- avoir un projet de création d'entreprise ou d'activité et souhaiter développer le projet dans un quartier prioritaire de la politique de la ville,
- faire valider le projet par une structure d'accompagnement à la création d'entreprise,
- avoir moins de 40 ans.

##### Catégorie Création :

- avoir créé une entreprise ou une association dans un quartier prioritaire de la politique de la ville,
- avoir besoin d'un soutien, souhaiter témoigner de son parcours et aider d'autres jeunes à prendre des initiatives en lien avec les acteurs économiques locaux,
- avoir moins de 40 ans.

#### C/ Nombre de bénéficiaires

44 lauréats au total (Catégorie Emergence et Création et une dizaine de lauréats nationaux). Les anciens lauréats sont devenus « Ambassadeurs de la réussite » : ils aident et encouragent, à leur tour, d'autres jeunes à prendre des initiatives en lien avec les acteurs économiques locaux.

## D/ Dotations financières

Catégorie Création : Lauréat régional 3 000 € / Lauréat national 7 000 €,  
Catégorie Emergence : Lauréat régional : 1 500 € / Lauréat national 7 000 €.

## E/ Organisation

Le réseau des BGE assure la mise en œuvre du concours : transmission de l'information pour trouver des candidats, aide à la rédaction du dossier de participation, constitution du jury et diffusion des résultats. Les lauréats du concours Talents des Cités reçoivent leur dotation lors d'une grande manifestation organisée au Sénat.

## II. Présentation du Concours Local Talents des Cités

Depuis 2006, à l'initiative du Bureau ZFU et du service d'amorçage des projets, une déclinaison locale du concours national a été mise en place.

Les critères d'éligibilité sont les mêmes que ceux retenus au niveau national, de manière à ce que les lauréats locaux puissent concourir au niveau régional et national : avoir un projet de création d'entreprise ou d'activité et souhaiter développer le projet dans un quartier prioritaire de la politique de la ville à savoir Planoise, Grette-Butte, Clairs-Soleils, Montrapon, Orchamps-Palente et depuis 2007 Battant-Madeleine et Cité Amitié.

Les lauréats du concours 2010 sont :

### - **Catégorie Création :**

- M. Dejean BARISIC - SARL Façades Bisontines - 38 avenue Ile de France - 25000 Besançon (dotation locale de 2 400 €),
- Melle Céline PELLEGRINELLI - EURL Lorenzo Serretti - 36 rue Battant - 25000 Besançon (dotation locale de 2 000 €),
- M. Nour-eddine IZZA - SARL Mac Burger Hallal - 85 rue Battant - 25000 Besançon (dotation locale de 1 000 €).

### - **Catégorie Emergence :**

- M. Alboury N'DIAYE - Entreprise Mosaïque - 11 C rue du Muguet - 25000 Besançon (dotation locale de 600 €),
- M. Saïd MADANI - Garage Solidaire - 50 A rue Mirabeau - 25000 Besançon (dotation locale de 500 €).

Le bureau ZFU/SAP assure la mise en œuvre du concours. Il relaie l'information pour la recherche des candidats et des partenaires financiers locaux, aide à la rédaction du dossier de participation, assure la constitution du jury et la diffusion des résultats. Les lauréats du concours Talents des Cités reçoivent leur dotation lors d'une cérémonie de remise des prix à l'Hôtel de Ville de Besançon.

Le Concours local Talents des Cités entre dans les objectifs de la politique du Grand Besançon d'accompagner et de soutenir l'émergence de nouveaux projets sur son territoire, en récompensant des femmes et des hommes qui ont créé leur entreprise ou leur association. Le Concours Talents des Cités consacre la qualité de leur parcours personnel et professionnel, leur créativité et leur pugnacité à entreprendre dans des quartiers difficiles dont on ne retient trop souvent qu'une image négative.

**Budget**  
**Concours Local TALENTS DES CITES 2010**

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>
Frais d'organisation :	200 €	Société Générale	1 000 €
Réception remise des prix	300 €	<b>Grand Besançon</b>	<b>2 000 €</b>
Dotations versées aux lauréats	align="right">6 500 €	EDF	1 000 €
		Ville de Besançon	2 000 €
		État - Préfecture du Doubs	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 000 €</b>

**MM. FELT, MARTIN et TARBOURIECH ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 2 000 € à l'Association BGE Franche-Comté, pour l'organisation de l'édition locale 2010 du Concours Talents des Cités.**

**Pour rappel, ce montant est identique à celui des trois années précédentes, et ce, au titre du programme d'actions 2010 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106  
Contre : 0  
Abstention : 0

PRÉFECTURE  
DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DU DOUBS

D.C.T.C.J.  
Contrôle de légalité



REC 22 FEB 2011